

AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE
Représentée par sa présidente, Madame Véronique GENSAC
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 30473400700053

Article 1 :

La subvention prévue pour **2017** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Structuration fédérale (500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 402 997 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

25 JUL. 2017

Fait à Paris, le

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOL LIBRE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

21/07/2017
VISE LE 21/07/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.00265.105

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers


Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	14 000 €	8 000 €	5 000 €	9 000 €
Action 1	14 000 €	8 000 €	5 000 €	9 000 €
Structuration fédérale	14 000 €	8 000 €	5 000 €	9 000 €
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	139 500 €	88 000 €	86 500 €	53 000 €
Action 1	139 500 €	88 000 €	86 500 €	53 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	139 500 €	88 000 €	86 500 €	53 000 €
Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants	41 500 €	20 500 €	20 500 €	21 000 €
Action 1	41 500 €	20 500 €	20 500 €	21 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	13 000 €	8 000 €	8 000 €	5 000 €
Structuration fédérale	28 500 €	12 500 €	12 500 €	16 000 €
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)	169 500 €	30 000 €	24 000 €	145 500 €
Action 1	169 500 €	30 000 €	24 000 €	145 500 €
Structuration fédérale	169 500 €	30 000 €	24 000 €	145 500 €
Préserver nos espaces de pratiques et leur accessibilité à tous	93 000 €	30 000 €	29 000 €	64 000 €
Action 1	80 000 €	25 000 €	24 000 €	56 000 €
Structuration fédérale	80 000 €	25 000 €	24 000 €	56 000 €
Action 4	13 000 €	5 000 €	5 000 €	8 000 €
Formations fédérales	13 000 €	5 000 €	5 000 €	8 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	12 000 €	6 000 €	4 000 €	8 000 €
Action 1	12 000 €	6 000 €	4 000 €	8 000 €
Structuration fédérale	12 000 €	6 000 €	4 000 €	8 000 €
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	600 000 €	219 000 €	191 000 €	409 000 €
Action 2	600 000 €	219 000 €	191 000 €	409 000 €
Aides personnalisées (AP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	290 500 €	125 000 €	110 000 €	180 500 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	279 500 €	64 000 €	51 000 €	228 500 €
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.	33 000 €	16 000 €	14 000 €	19 000 €
Action 4	33 000 €	16 000 €	14 000 €	19 000 €
Formations fédérales	33 000 €	16 000 €	14 000 €	19 000 €
Animer les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.	78 000 €	30 000 €	26 500 €	51 500 €
Action 4	78 000 €	30 000 €	26 500 €	51 500 €
Professionnalisation de l'activité	78 000 €	30 000 €	26 500 €	51 500 €
Examens du SMR	20 000 €	19 000 €	16 497 €	3 503 €
Action 3	20 000 €	19 000 €	16 497 €	3 503 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	20 000 €	19 000 €	16 497 €	3 503 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	21 000 €	17 000 €	16 000 €	5 000 €
Action 3	21 000 €	17 000 €	16 000 €	5 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	21 000 €	17 000 €	16 000 €	5 000 €
TOTAL	1 221 500 €	483 500 €	432 997 €	788 503 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

402 997 €

	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE	
Domiciliation COTE D AZUR ENTREPRISES (02816)	
RIB : 30004 02478 00010833808 13 IBAN : FR76 3000 4024 7800 0108 3380 813 BIC : BNPAFRPPMEE	